

## La date d'engagement est repoussée au 15 juin 2020

© 23/04/2020 | 👤 SG • 📰 Terre-net Média

**L'AGPM annonce que « la date d'engagement dans la certification maïs est repoussée au 15 juin 2020 ».**

**P**our les producteurs déjà engagés dans la **certification maïs**, ou pour les nouveaux intéressés, la date d'engagement est désormais repoussée au **15 juin 2020**. « Les obligations du cahier des charges (75 % des terres arables en maïs, couverture hivernale) continuent à être vérifiées sur les parcelles détenues et déclarées au 15 mai 2020 », précise l'AGPM.

Plus d'infos sur la [certification des exploitations spécialisées en maïs 2020](#)  
Et retrouvez sur [tous les documents et infos utiles sur le site de l'AGPM](#).

« Par ailleurs, afin de faciliter le traitement des dossiers par Ocaria, nous vous remercions d'anticiper autant que possible l'envoi de votre dossier complet à Ocaria », ajoute l'organisation.

À lire aussi >> [Telepac - Les organismes vont privilégier l'accompagnement à distance](#)

Retrouvez également :

- > [\[Sondage\] Semis de maïs grain : 59 % des agriculteurs préfèrent attendre le 15 avril pour démarrer](#)
- > [Les 6 étapes clés du semis de maïs](#)